



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Libre circulation des personnes

Question au Gouvernement n° 1933

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Raoul Beteille.

M. Raoul Beteille. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le 2 octobre, Pierre Mazeaud signalait une délibération du Parlement européen en date du 19 septembre précédent disant en substance que les questions d'immigration étaient un des problèmes européens qui ne regardaient absolument pas les assemblées nationales, française et autres.

M. Michel Barnier lui avait répondu très nettement et d'une façon assez sévère pour le Parlement européen, puisque j'ai noté dans ses propos les adjectifs « absurde » et « démagogique ». Il avait ajouté que ce Parlement n'avait en ce domaine aucune compétence, ce qui est facile à vérifier, puisque ces compétences sont clairement encadrées par le traité.

Il n'a peut-être aucune compétence, mais il a de la suite dans les idées ! C'est ainsi que, le 23 octobre dernier, le Conseil a adopté trois propositions de directive visant à abolir tous les contrôles de personnes aux frontières internes de l'Union.

L'un de nos collègues, M. Georges Berthu, qui, pour être député européen, n'en est pas moins également français, comme moi, a tenté de faire échec à cette démarche en invoquant la déclaration générale des signataires de l'Acte unique, qui réserve le droit des États membres de prendre les mesures nécessaires en matière de lutte contre l'immigration des pays tiers, le terrorisme, la criminalité, le trafic de drogue et le trafic des œuvres d'art. On se demande ce qu'on pourrait faire dans ce domaine s'il n'y avait pas de contrôle aux frontières !

Mais cette démarche n'a pas abouti, car la Commission, paraît-il, écarte d'un revers de main cette disposition essentielle de l'Acte unique.

Alors, moi, je pose deux questions.

La première, je me la pose à moi-même. Que devient, dans ces conditions, la souveraineté du peuple de France ? (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Et je me réponds à moi-même comme vous le devinez, parce que si je n'ai pas voté pour Maastricht, c'est que je prévoyais ce qui nous arrive.

(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Boulaud. Mme Soleil !

M. Raoul Beteille. J'en viens à la question que je pose au Gouvernement, maintenant.

Hier, porte Maillot, j'ai entendu avec satisfaction M. le Premier ministre annoncer que nous allions bientôt discuter ici d'un projet de loi visant à renforcer nos moyens de lutte contre l'immigration, que vous avez appelée, monsieur le Premier ministre, « illégale », et vous avez eu raison, car ce terme est plus large que celui de « clandestine ». Je vous montre le prospectus que l'on nous a distribué à cette occasion. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Mais un tel projet ne va pas plaire aux fonctionnaires irresponsables et sans légitimité qui prétendent gouverner la France depuis la-bas.

M. Christian Bataille. La question !

M. Raoul Beteille. Quelle va donc être votre attitude ?

Je puis vous affirmer, parce que je parcours ma circonscription, que le peuple de ce pays est prêt à refaire la Révolution (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...

M. Claude Bartolone. Avec Pasqua !

M. Raoul Beteille. ... si sa souveraineté dans ce domaine ne se traduit pas par des mesures qui seront prises ici en son nom, et dans le bon sens, c'est-à-dire avec intelligence et dans la bonne direction ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Christian Bataille. Difficile de répondre à Robespierre !

M. Michel Barnier, ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur Beteille, je ne retire pas un seul mot de ce que j'ai dit ici même en répondant à Pierre Mazeaud.

Votre intervention porte, en réalité, sur deux questions qui ne sont pas tout à fait les mêmes. La première est celle de l'immigration, souvent illégale, provenant d'États extérieurs à l'Union européenne; la seconde, celle de la libre circulation à l'intérieur de l'Union.

Sur le premier point, il n'est pas question pour la France - ni pour beaucoup de nos partenaires - de renoncer de quelque façon que ce soit aux actes et aux mesures que nous pouvons prendre seuls et, le cas échéant, avec les autres, pour lutter contre l'immigration clandestine ou illégale en provenance des pays tiers.

Sur le second point, qui fait l'objet des trois projets de directives proposés par la Commission dans le cadre de l'application du traité, il n'est pas question que nous renoncions à cet objectif de liberté de circulation. Mais nous n'accroîtrons en aucun cas cette liberté si, en même temps, nous n'assurons pas une meilleure sécurité contre certains fléaux qui nous menacent. Je veux parler de la drogue - et nous savons bien d'où elle vient, en grande partie - je veux parler du terrorisme, du blanchiment de l'argent ou du grand banditisme.

Voilà dans quel esprit nous travaillons pour que les accords de Schengen fonctionnent, ce qui commence à être le cas. Voilà exactement aussi ce que nous disons, monsieur Beteille, au sein de la conférence intergouvernementale qui vise à réformer les institutions européennes: pas de plus grande liberté de circulation s'il n'y a pas une plus grande sécurité pour les citoyens.

Mais il est une question, mesdames et messieurs les députés, que vous allez devoir vous poser: au-delà des mesures que nous prenons pour nous-mêmes et par nous-mêmes contre toutes ces menaces, y compris l'immigration illégale, est-ce que nous ne pouvons pas en même temps agir plus efficacement avec les autres, avec tous ceux qui nous entourent, parce que ces menaces ou ces défis sont largement continentaux ou internationaux ?

C'est à cette question que nous allons devoir répondre ensemble dans les prochains mois. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Raoul Beteille.

M. Raoul Beteille. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le 2 octobre, Pierre Mazeaud signalait une délibération du Parlement européen en date du 19 septembre précédent disant en substance que les questions d'immigration étaient un des problèmes européens qui ne regardaient absolument pas les assemblées nationales, française et autres.

M. Michel Barnier lui avait répondu très nettement et d'une façon assez sévère pour le Parlement européen, puisque j'ai noté dans ses propos les adjectifs «absurde» et «démagogique». Il avait ajouté que ce Parlement n'avait en ce domaine aucune compétence, ce qui est facile à vérifier, puisque ces compétences sont clairement encadrées par le traité.

Il n'a peut-être aucune compétence, mais il a de la suite dans les idées ! C'est ainsi que, le 23 octobre dernier, le Conseil a adopté trois propositions de directive visant à abolir tous les contrôles de personnes aux frontières internes de l'Union.

L'un de nos collègues, M. Georges Berthu, qui, pour être député européen, n'en est pas moins également français, comme moi, a taché de faire échec à cette démarche en invoquant la déclaration générale des signataires de l'Acte unique, qui réserve le droit des États membres de prendre les mesures nécessaires en

matiere de lutte contre l'immigration des pays tiers, le terrorisme, la criminalite, le trafic de drogue et le trafic des oeuvres d'art. On se demande ce qu'on pourrait faire dans ce domaine s'il n'y avait pas de controle aux frontieres !

Mais cette demarche n'a pas abouti, car la Commission, parait-il, ecarte d'un revers de main cette disposition essentielle de l'Acte unique.

Alors, moi, je pose deux questions.

La premiere, je me la pose a moi-meme. Que devient, dans ces conditions, la souverainete du peuple de France ? (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.) Et je me reponds a moi-meme comme vous le devinez, parce que si je n'ai pas vote pour Maastricht, c'est que je prevoyais ce qui nous arrive. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Didier Boulaud. Mme Soleil !

M. Raoul Beteille. J'en viens a la question que je pose au Gouvernement, maintenant.

Hier, porte Maillot, j'ai entendu avec satisfaction M. le Premier ministre annoncer que nous allions bientot discuter ici d'un projet de loi visant a renforcer nos moyens de lutte contre l'immigration, que vous avez appelee, monsieur le Premier ministre, «illegale», et vous avez eu raison, car ce terme est plus large que celui de «clandestine». Je vous montre le prospectus que l'on nous a distribue a cette occasion. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Mais un tel projet ne va pas plaire aux fonctionnaires irresponsables et sans legitimité qui pretendent gouverner la France depuis la-bas.

M. Christian Bataille. La question !

M. Raoul Beteille. Quelle va donc etre votre attitude ?

Je puis vous affirmer, parce que je parcours ma circonscription, que le peuple de ce pays est pret a refaire la Revolution (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste)...

M. Claude Bartolone. Avec Pasqua !

M. Raoul Beteille. ... si sa souverainete dans ce domaine ne se traduit pas par des mesures qui seront prises ici en son nom, et dans le bon sens, c'est-a-dire avec intelligence et dans la bonne direction ! (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre delegue aux affaires europeennes.

M. Christian Bataille. Difficile de repondre a Robespierre !

M. Michel Barnier, ministre delegue aux affaires europeennes. Monsieur Beteille, je ne retire pas un seul mot de ce que j'ai dit ici meme en repondant a Pierre Mazeaud.

Votre intervention porte, en realite, sur deux questions qui ne sont pas tout a fait les memes. La premiere est celle de l'immigration, souvent illegale, provenant d'Etats exterieurs a l'Union europeenne; la seconde, celle de la libre circulation a l'interieur de l'Union.

Sur le premier point, il n'est pas question pour la France - ni pour beaucoup de nos partenaires - de renoncer de quelque facon que ce soit aux actes et aux mesures que nous pouvons prendre seuls et, le cas echeant, avec les autres, pour lutter contre l'immigration clandestine ou illegale en provenance des pays tiers.

Sur le second point, qui fait l'objet des trois projets de directives proposes par la Commission dans le cadre de l'application du traite, il n'est pas question que nous renoncions a cet objectif de liberte de circulation. Mais nous n'accroissons en aucun cas cette liberte si, en meme temps, nous n'assurons pas une meilleure securite contre certains fleaux qui nous menacent. Je veux parler de la drogue - et nous savons bien d'ou elle vient, en grande partie - je veux parler du terrorisme, du blanchiment de l'argent ou du grand banditisme.

Voila dans quel esprit nous travaillons pour que les accords de Schengen fonctionnent, ce qui commence a etre le cas. Voila exactement aussi ce que nous disons, monsieur Beteille, au sein de la conference intergouvernementale qui vise a reformer les institutions europeennes: pas de plus grande liberte de circulation s'il n'y a pas une plus grande securite pour les citoyens.

Mais il est une question, mesdames et messieurs les deputes, que vous allez devoir vous poser: au-dela des mesures que nous prenons pour nous-memes et par nous-memes contre toutes ces menaces, y compris l'immigration illegale, est-ce que nous ne pouvons pas en meme temps agir plus efficacement avec les autres, avec tous ceux qui nous entourent, parce que ces menaces ou ces defis sont largement continentaux ou

internationaux ?

C'est à cette question que nous allons devoir répondre ensemble dans les prochains mois. (Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Béteille Raoul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1933

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 1996, page 6567

Réponse publiée le : 7 novembre 1996, page 6567

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 novembre 1996